**Compte-rendu du conseil municipal du**

**Mercredi 7 juin 2017**

**LAIRE**

**1) Approbation du compte-rendu du 17.05.2017**

I

N

F

O

S

M

A

I

R

I

E

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

**2) Budget assainissement : durée d’amortissement**

Suite à la dissolution de la Communauté de communes de la Vallée du Rupt au 31.12.2016, la commune a repris la compétence assainissement au 01.01.2017 et a élaboré un budget qui reprend toutes les charges et recettes y afférant.

La loi oblige à amortir les dépenses relatives aux réseaux ainsi que les subventions reçues. Le Conseil doit se prononcer sur la durée de ces amortissements. Suite à la consultation de notre comptable, Mr le Maire propose une durée de 60 ans.

Après délibération, le Conseil, à l’unanimité valide cette durée.

**3) Indemnité d’Administration et de Technicité**

Le personnel communal (agent technique et secrétaire) bénéficie d’une indemnité d’administration et de Technicité (IAT). Celle-ci était constituée jusqu’à maintenant d’un montant fixe par mois. La loi impose désormais l’indexation de cette prime sur la valeur du point d’indice applicable à la fonction publique. Au 1er.07.2016, une première augmentation de 0.6% a eu lieu suivie d’une seconde au 01.02.2017 également de 0.6%. Il précise que le montant approximatif de cette régularisation pour les 2 agents se situe aux alentours de 10 €.

Unanimité du Conseil.

**4) Validation marché de travaux réseau eaux pluviales La Prairière II**

Suite aux évènements climatiques de l’été passé, le Conseil a décidé d’améliorer le réseau d’eaux pluviales sur le lotissement La Prairière II de manière à minimiser les dégâts occasionnés si de tels phénomènes venaient à se reproduire. Ces travaux consistent en la mise en place de tuyaux d’un diamètre supérieur (diamètre 600).

Suite à l’appel d’offres lancé par le cabinet Delplanque (maître d’œuvre), 3 entreprises ont répondu. Ces différentes offres ont été analysées par la commission d’appel d’offres. Après examen, le Conseil décide, à l’unanimité, de retenir l’entreprise EUROVIA, moins disante, pour un montant de 20 049€HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés avant les travaux de finition du lotissement.

**5) Syndicat des eaux de Champagney**

Dans le cadre de la protection des zones de captage et afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur, le Syndicat d’alimentation en eau potable (SIAEP) doit procéder à des travaux d’un montant de 27 000€HT. Pour cela, une enquête publique est obligatoire. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Plancher-Bas les 7 juin de 10h à 12h et 8 juillet de 9h à 12h et en mairie de Plancher-les-Mines les 16 juin de 15h à 17h et 29 juin de 15h à 17 (avis d’enquête publique affiché en mairie de Laire).

Le Conseil, à l’unanimité, donne un avis favorable pour mener à bien toutes les opérations visant à prélever de l’eau dans le milieu naturel et permettant de distribuer de l’eau en vue de la consommation humaine.

**6) Infos et questions diverses**

- Accueil des gens du voyage :

A la demande du Président de la Communauté de Communes du Pays d’Héricourt, la commune de Laire s’oppose au transfert automatique  des pouvoirs de police liés à la compétence « aménagement et entretien des aires d’accueil des gens du voyage ». Un arrêté municipal sera pris prochainement dans ce sens. Unanimité du Conseil.

* PLUi (Plan Local d’Urbanisme intercommunal)

Ce PLUi a valeur de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Il est demandé de préciser les objectifs de croissance démographique et de besoins en logements pour la commune, pendant la période 2020 – 2032.

4 scénarios sont proposés : 0%, 0.2 %, 0.5 % et 0.7%. Le Conseil se prononce pour 0.2% ce qui correspond à un besoin de 84 logements par an pour Héricourt et 46 par an pour l’ensemble des villages (23). Un questionnaire a été transmis à la mairie de Laire afin de le renseigner dans les meilleurs délais (10 juin 2017).

Concernant les objectifs de diversification du parc de logements, le choix de la commune se porte sur le développement des logements basse consommation tout en préservant un équilibre générationnel.